

Le, 19 Décembre 1967

Société Anonyme  
**ANDRÉ CITROËN**

Capital : 368.097.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV<sup>e</sup>

**METHODES REPARATIONS**

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 134 - D

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

**DS 21 (DX-DJ) - DS 19<sup>a</sup> (DY-DL)**

**BREAK 21 (DJF) - BREAK 19<sup>a</sup> (DLF)**

**CIRCUIT HYDRAULIQUE**

**Vanne de priorité**

Depuis Décembre 1967, le circuit hydraulique des véhicules ci-dessus est modifié.

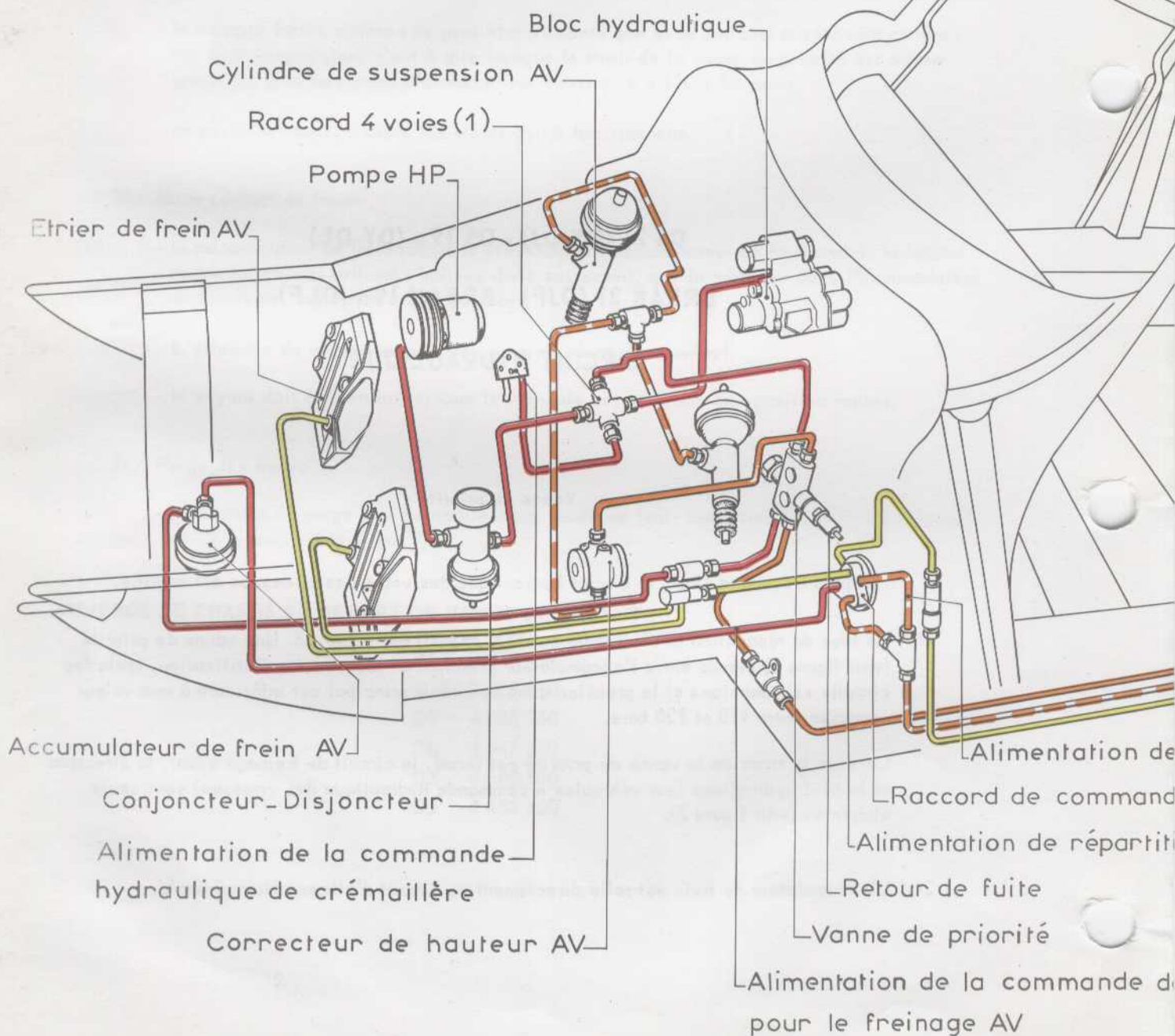
1°/ Le bloc de répartition (DVN 393-03 ou DXN 393-03) est supprimé. Une vanne de priorité (voir figure 1) placée entre l'accumulateur principal et les circuits d'utilisation, isole les circuits « suspension » si la pression dans le circuit principal est inférieure à une valeur comprise entre 110 et 130 bars.

Lorsque le tiroir de la vanne de priorité est fermé, le circuit de freinage avant, la direction et le bloc hydraulique (sur véhicules à commande hydraulique des vitesses) sont seuls alimentés (voir figure 2).

2°/ L'accumulateur de frein est relié directement au circuit d'alimentation générale.

SCHEM  
(SUSPENSION)

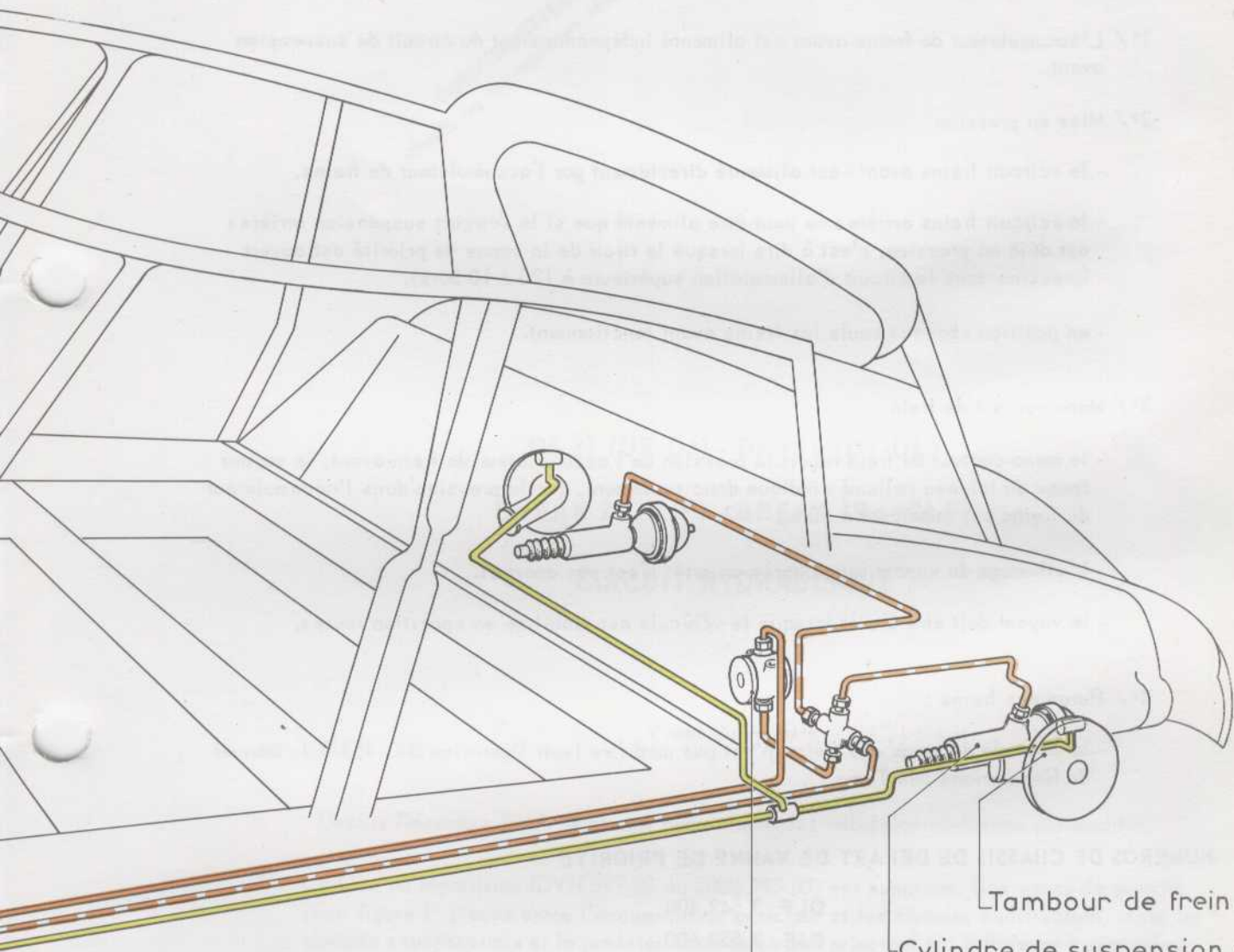
NOTA Sur les véhicules DJ, DL, DJF, DLF le raccord 4 voies (1) est remplacé par un raccord 3 voies, le bloc hydraulique n'existant pas.  
Sur les véhicules DJF, DLF avec direction non assistée le raccord 4 voies (1) est remplacé par un raccord 2 voies.



D Y

CUIT HP

- FREINAGE)



la commande de frein pour le freinage AR

e de frein

on de freinage

frein

- Haute pression
- Haute pression délivrée lorsque la vanne de priorité est ouverte
- - - Pression dans les cylindres de suspension
- Pression dans les circuits de freins

- 3°/ Les tubes rilsan de retour de fuites de correcteurs de hauteur, de vanne de priorité et de verrou de réembrayage (sur véhicules à commande hydraulique des vitesses) sont modifiés (section  $2 \times 4$  mm au lieu de  $2 \times 3$  mm).
- 4°/ Le réservoir de liquide de l'installation hydraulique est modifié pour recevoir les nouveaux tubes de retour de fuite.

#### REMARQUES.

1°/ L'accumulateur de freins avant est alimenté indépendamment du circuit de suspension avant.

2°/ Mise en pression :

- le «circuit freins avant» est alimenté directement par l'accumulateur de freins.
- le «circuit freins arrière» ne peut être alimenté que si le «circuit suspension arrière» est déjà en pression, c'est à dire lorsque le tiroir de la vanne de priorité est ouvert (pression dans le circuit d'alimentation supérieure à  $120 \pm 10$  bars).
- en position «basse» seuls les freins avant fonctionnent.

3°/ Mano-contact de frein :

- le mano-contact de frein reçoit la pression de l'accumulateur de frein avant, le voyant rouge du tableau «allumé» indique donc seulement, que la pression dans l'accumulateur de freins est inférieure à  $60 \text{ kg/cm}^2$ .
- L'allumage du voyant rouge après un arrêt n'est pas anormal.
- le voyant doit être éteint lorsque le véhicule est stabilisé en «position route».

4°/ Purge des freins :

- la méthode de purge des freins n'est pas modifiée (voir Opération DX. 453-0 du Manuel de Réparations 544 Tome 1).

#### NUMEROS DE CHASSIS DE DEPART DE VANNE DE PRIORITE :

DLF 3 543 400  
DJF 3 559 600  
DY 4 325 750  
DL 4 447 350  
DX 4 609 500  
DJ 4 485 400

SCHEMA DE LA VANNE DE PRIORITE.

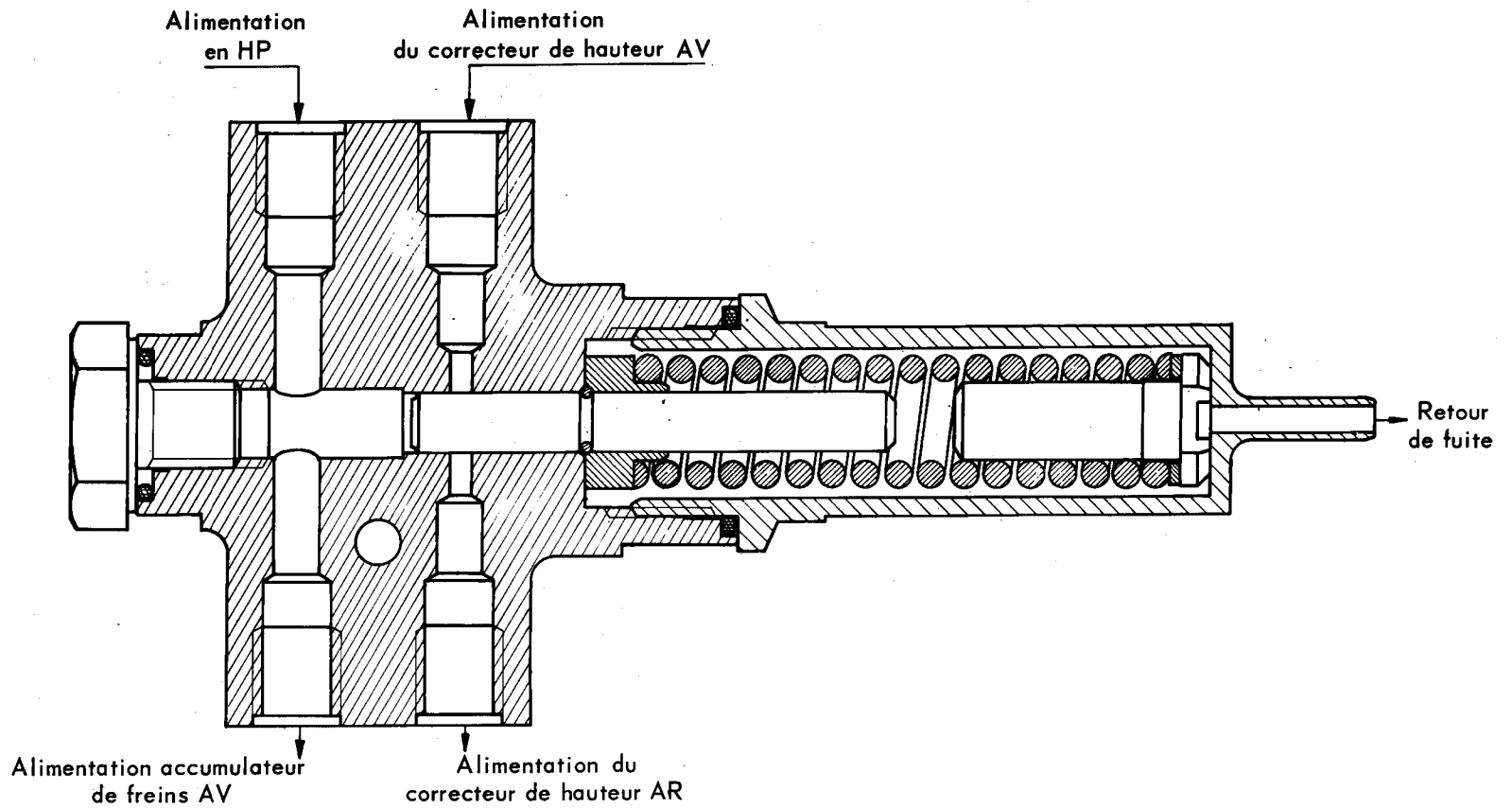


Figure. 1.